

Rentrée 2018 - Master Sociologie – UFC

Conditions d'accès en Master 1 à l'UFC

Les candidatures s'effectuent exclusivement sur l'application en ligne E Candidat selon le calendrier et les modalités précisés pour toute admission en Master 1 sociologie à l'UFC pour la rentrée 2018.

Cette application est accessible depuis

http://admission.univfcomte.fr/?pk_campaign=admission&pk_source=ufc-central&pk_medium=website

Plusieurs cas de figures :

1/ Vous êtes actuellement étudiant(e) en Licence 3 sociologie à l'Université de Franche-Comté (UFC) et envisagez de poursuivre votre cursus sociologie en Master 1 à l'UFC : vous devez postuler par l'application e Candidat. Une fois votre candidature acceptée, vous pourrez procéder à votre réinscription administrative en ligne à partir de juillet 2018, selon le calendrier et les modalités sur le lien <http://admission.univ-fcomte.fr/>

2/ Vous êtes actuellement étudiant(e) en Licence 3 dans une spécialité autre que sociologie à l'UFC : vous devez déposer votre candidature sur l'application e Candidat : la vérification des pièces permettra d'identifier votre situation et de vous inviter à compléter le dossier spécifique de validation des acquis. La décision rendue par la commission de validation des acquis de l'UFR SLHS à cette demande préalable autorisera ou pas l'examen spécifique ensuite de votre candidature en Master 1. Une fois cette dernière acceptée, vous pourrez procéder à votre réinscription administrative en ligne à partir de juillet 2018, selon le calendrier et les modalités sur le lien <http://admission.univ-fcomte.fr/>

3/ Vous êtes actuellement étudiant(e) en Licence 3 sociologie dans une autre université que l'UFC : vous devez postuler par l'application e Candidat. Une fois votre candidature acceptée, vous devrez demander le transfert de votre dossier à votre université actuelle. A partir de sa réception effective et complète à l'UFC, vous serez autorisé(e) à vous inscrire à partir de juillet 2018, selon le calendrier et les modalités sur le lien <http://admission.univ-fcomte.fr/>

4/ Vous êtes actuellement étudiant(e) en Licence 3 en France dans une spécialité autre que psychologie dans une autre université que l'UFC : vous devez déposer votre candidature sur l'application e Candidat : la vérification des pièces permettra d'identifier votre situation et de vous inviter à compléter le dossier spécifique de validation des acquis. La décision rendue par la commission de validation des acquis de l'UFR SLHS à cette demande préalable autorisera ou pas l'examen spécifique ensuite de votre candidature en Master 1. Une fois votre candidature acceptée, vous devrez demander le transfert de votre dossier à votre université actuelle. A partir de sa réception effective et complète à l'UFC, vous serez autorisé(e) à vous inscrire à partir de juillet 2018, selon le calendrier et les modalités sur le lien <http://admission.univ-fcomte.fr/>

5/ Vous êtes actuellement étudiant(e) étranger(gère) inscrit en Licence 3 dans une université de votre pays : vous devez au préalable postuler par le portail Espace Campus France sauf pour les pays de l'UE- qui utilisent l'application e Candidat -, indispensable à la délivrance de votre titre de séjour en France. La commission de validation des acquis (CVA) de l'UFR SLHS examine jusqu'au 23/06/2018 toutes les demandes complètes téléchargées sur Campus France, soumises à avis pédagogique. Si vous acceptez la décision finale de la CVA, vous serez autorisé(e) à vous inscrire à partir de juillet 2018, selon le calendrier et les modalités sur le lien <http://admission.univ-fcomte.fr/>

6/ Vous êtes actuellement salarié(e) ou demandeur(deuse) d'emploi et envisagez une reprise d'études après une interruption de 2 ans et plus : vous devez prendre contact auprès du service de la formation continue de l'UFC (formation-continue@univ-fcomte.fr /Tél 03.81.66.61.21) pour les modalités administratives de votre reprise. Vous devez postuler par l'application e Candidat et renseigner les éléments souhaités par la formation continue. La décision rendue par la commission de validation des acquis de l'UFR SLHS à cette demande préalable autorisera ou pas l'examen spécifique ensuite de votre candidature en Master 1. Une fois votre candidature acceptée, vous pourrez procéder à votre réinscription administrative en ligne à partir de juillet 2018, selon le calendrier et les modalités sur le lien <http://admission.univ-fcomte.fr/>

7/ Vous envisagez une reprise d'études après une interruption de moins de 2 ans à l'UFC : vous devez postuler par l'application e Candidat. Une fois votre candidature acceptée, vous pourrez procéder à votre réinscription administrative en ligne à partir de juillet 2018, selon le calendrier et les modalités sur le lien <http://admission.univ-fcomte.fr/>. Vous avertirez votre gestionnaire de la scolarité sociologie, Aurélie VUILLEMIN – aurelie.vuillemin@univ-fcomte.fr, afin qu'elle vous délivre l'autorisation informatique pour vous réinscrire, au besoin.

Conditions d'accès en Master 1 autres que l'UFC

Les universités appliquent désormais toutes la sélection à l'entrée du Master 1 en fixant une capacité d'accueil. Il importe que vous puissiez vous renseigner sur les conditions spécifiques des universités que vous envisagez d'intégrer à la rentrée.

Le portail trouvermonmaster.gouv.fr recense l'ensemble de l'offre en France et les conditions d'admission.

Si vous êtes admis(e) à intégrer le Master 1 d'une université française, autre que l'UFC, il vous faudra fournir le transfert de votre dossier étudiant, indispensable pour vous inscrire.

La demande de transfert est à retirer auprès de Aurélie Vuillemin (aurelie.vuillemin@univ-fcomte.fr), gestionnaire de la scolarité sociologie, avant de l'envoyer avec votre quitus (à demander à la BU) à l'université souhaitée.

Lorsque l'université demandée aura accepté votre candidature, nous pourrons lui faire parvenir votre dossier étudiant.

Conditions d'accès en Master 2

L'accès en Master 2 Sociologique est automatique pour tout étudiant titulaire d'un Master 1 Sociologie.

Plusieurs cas de figures :

1/ Vous êtes étudiant(e) en Master 1 sociologie à l'UFC en 2017/2018 : aucune formalité particulière à effectuer. Vous pourrez procéder à votre réinscription administrative en ligne à partir de juillet 2018 selon le calendrier et les modalités sur le lien <http://admission.univ-fcomte.fr/>.

2/ Vous êtes étudiant(e) en Master 1 sociologie dans une université en France autre que l'UFC en 2017/2018 : vous devrez demander le transfert de votre dossier à votre université actuelle. A partir de sa réception effective et complète à l'UFC, vous serez autorisé(e) à vous inscrire à partir de juillet 2018, selon le calendrier et les modalités sur le lien <http://admission.univ-fcomte.fr/>

3/ Vous êtes actuellement étudiant(e) en Master 1 dans une spécialité autre que sociologie dans une autre université que l'UFC : vous devez compléter un dossier de validation des acquis (à demander à (veronique.jacob-vacchino@univ-fcomte.fr) avant le 23/06/2018, qui après avis pédagogique, sera soumis à la commission de validation des acquis (CVA) de l'UFR SLHS. Si vous acceptez sa décision finale, vous devrez demander le transfert de votre dossier à votre université actuelle. A partir de sa réception effective et complète à l'UFC, vous serez autorisé(e) à vous inscrire à partir de juillet 2018, selon le calendrier et les modalités sur le lien <http://admission.univ-fcomte.fr/>

4/ Vous êtes actuellement étudiant(e) en Master 1 sociologie dans une université européenne hors France : vous devez compléter un dossier de validation des acquis (à demander à (veronique.jacob-vacchino@univ-fcomte.fr) avant le 23/06/2018, qui après avis pédagogique, sera soumis à la commission de validation des acquis (CVA) de l'UFR SLHS. Si vous acceptez sa décision finale, vous serez autorisé(e) à vous inscrire à partir de juillet 2018, selon le calendrier et les modalités sur le lien <http://admission.univ-fcomte.fr/>.

5/ Vous êtes actuellement étudiant(e) en Master 1 autre que la spécialité sociologie dans une université européenne hors France : vous devez compléter un dossier de validation des acquis (à demander à (veronique.jacob-vacchino@univ-fcomte.fr) avant le 23/06/2018, qui après avis pédagogique, sera soumis à la commission de validation des acquis (CVA) de l'UFR SLHS. Si vous acceptez sa décision finale, vous serez autorisé(e) à vous inscrire à partir de juillet 2018, selon le calendrier et les modalités sur le lien <http://admission.univ-fcomte.fr/>.

Conditions d'inscription administrative

Les inscriptions pour l'année universitaire 2018/2019 seront ouvertes à partir de juillet 2018 avec selon les cas une ou deux phases : une inscription en ligne avec dépôt des pièces dématérialisées suivie ou non d'une finalisation en présentiel sur rdv auprès de la scolarité Psychologie-Sociologie-SHS.

Modalités et calendrier seront accessibles fin juin/ début juillet 2018 sur le lien <http://admission.univ-fcomte.fr/>